Lycée Jules VERNE

Conseil d'administration

du 02 Février 2023





Actes du Conseil d'Administration

N°	libellé
32	procès verbal 24/11/2022
33	Dotation Horaire Globalisée
35	Bilan financier Voyage Starsbourg 2022
36	Convention Angers
37	Association Comète prêt de locaux
38	Passation contrat KALAMAZOO
39	Règlement interieur

Tel: 0240122712

Numéro de séance : 4

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : procès verbal séance du 24/11/2022

Numéro d'enregistrement : 32	
Année scolaire : 2022-2023	
Nombre de membres du CA : 26	
Quorum : 14	
Nombre de présents : 15	
Le conseil d'administration	
Convoqué le : 12/01/2023	
Réuni le : 02/02/2023	
Sous la présidence de : Patrick (Come
Conformément aux dispositions	du code de l'éducation, article R.421-25
Vu	
- le code de l'éducation, notam	ment les articles L.421-4, R.421-20
-	
Sur proposition du chef d'établiss 24/11/2022	sement, le conseil d'administration adopte le procès verbal de la séance du
Pièce(s) jointe(s)	
[X] Oui [] Non	Nombre: 1
Libellé de la délibération :	
Adoption du procès verbal de la	séance du 24/11/2022
Résultats du vote	

Résultats du vote			
Suffrages exprimés :	15		
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions:	0		
Blancs:	0		
Nuls:	0		



Le président du conseil d'administration

Nom : Come Prénom : Patrick

Festival de cinéma espagnol

ion par Observations	Financement ADAGE ou autres financements à étudier - Nombre d'élèves hispanisants à déterminer			
Participation financière par élève			4,00€	
nents nnels		. E		G
Financements prévisionnels	Familles	CEA Région	à définir selon programma financements tion	fonds établissement
Effectif élèves prévu			à définir selon programma tion	
Classes concernées	lycéens hispanisants			
Période prévue	23/03 au 04/04/2023			
Projet	Festival du cinéma espagnol			

Tel: 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 33 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 26

Quorum: 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration Convoqué le : 12/01/2023 Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 27/01/2023

Sur la:

[X]1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Présentation de la répartition de la Dotation Horaire Globalisée : avis sur la proposition d'absence d'ouverture et de fermeture de postes, pour la rentrée 2023

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	15	
Pour:	5	
Contre :	0	
Abstentions:	10	
Blancs:	0	
Nuls:	0	



Le président du conseil d'administration

Nom : Come Prénom : Patrick

Tel: 0240122712

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Objet : Bilan financier Voyage à Strasbourg
Numéro de séance : 4	
Numéro d'enregistrement : 35	
Année scolaire : 2022-2023	
Nombre de membres du CA : 26	
Quorum : 14	
Nombre de présents : 15	
Le conseil d'administration	
Convoqué le : 12/01/2023	
Réuni le : 02/02/2023	
Sous la présidence de : Patrick Co	me
Conformément aux dispositions du	code de l'éducation, article R.421-25
Vu	
 le code de l'éducation, notamme 	ent les articles L.421-4, R.421-20
-	
Sur proposition du chef d'établisse	ment, le conseil d'administration adopte le bilan financier du voyage à Strasbourg
Pièce(s) jointe(s)	
[X] Oui [] Non N	lombre: 1
Libellé de la délibération :	
Vovage à STRASBOURG 2022 - a	doption du bilan financier du voyage (cf. PJ).
La participation définitive du voyage	e est arrêtée à 21 € par élève, soit un remboursement de 319,00 €
Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	45
Pour :	15
Contre:	15 0
Abstentions :	0
Blancs:	0
Nuls:	0
TYGIO.	U



Le président du conseil d'administration

Nom : Come Prénom : Patrick

Voyage scolaire | STRASBOURG

Dates: du

11 au 15-déc-22

Transports Autocar

Hébergement Nuités + repas

Descente en bateau vers Parlement Européen

Visites

Divers Pharmacie

TOTAL

=

Bilan financier

Conseil d'administration du :

27/06/2022

Montant voté :

340,00€

Nombre d'élèves participants : Nombre d'accompagnateurs : 71

Montant final:

DÉPENSES EFFECTUÉES

21,00€

7 070,00 €

14 722,80 €

806,30€

RECETTES FNCAISSÉES

MECETTES ENCAISSEES		
Participation des familles		
Participation des familles	1 491,00 €	
Aides et subventions		
Subvention Député Parlement Européen	21 065,55 €	
Autres recettes		
Budget de l'établissement	91,55€	
(Crédits Educatifs Région)		
TOTAL	22 648,10 €	

Résultat : ÉQUILIBRE Montant:

Montant remboursé:

319,00€

49,00€

22 648,10 €

Tarif final élève :

21,00€

Réalisation de l'équilibre

RECETTES	
Rappel recettes encaissées	22 648,10 €
TOTAL	22 648,10 €

DÉPENSES	
Rappel dépenses effectuées	22 648,10 €
TOTAL	22 648,10 €

Tel: 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 36 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 26

Quorum: 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration Convoqué le : 12/01/2023 Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention Angers - adoption de la convention entre le collège et le lycée Jules VERNE, relative aux modalités d'organisation d'un voyage à Angers en avril 2023.

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	15	
Pour:	15	
Contre :	0	
Abstentions:	0	
Blancs:	0	
Nuls:	0	



Le président du conseil d'administration

Nom : Come Prénom : Patrick

Tel: 0240122712

Libellé de la délibération :

Association Comète - adoption de la convention de prêt de locaux

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés
Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26
Quorum: 14
Nombre de présents : 15
Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/01/2023
Réuni le : 02/02/2023
Sous la présidence de : Patrick Come
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	15	
Pour:	15	
Contre :	0	
Abstentions:	0	
Blancs:	0	
Nuls:	0	



Le président du conseil d'administration

Nom : Come Prénom : Patrick

Tel: 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 38 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 26

Quorum: 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration Convoqué le : 12/01/2023 Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Kalamazoo - adoption du devis relatif à la fourniture de fourniture de carnets de correspondance sur deux ans.

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	15	
Pour:	15	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Blancs:	0	
Nuls:	0	



Le président du conseil d'administration

Nom : Come Prénom : Patrick

Tel: 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement	intérieur (avec ou sans modification)
Numéro de séance : 4	
Numéro d'enregistrement : 39	
Année scolaire : 2022-2023	
Nombre de membres du CA : 26	
Quorum : 14	
Nombre de présents : 15	

Le conseil d'administration Convoqué le : 12/01/2023 Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Patrick Come

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

VII

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 27/01/2023
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 23/01/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

[X] Oui [] Non

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 1

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	15
Pour:	15
Contre:	0
Abstentions:	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Come Prénom : Patrick

Signé le: 08/02/2023 07:01:32